



**Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à JALHAY
SART, Roquez, chemin n°1**

Le Bourgmestre,

- Vu que d'importants travaux de refection de la chaussée RN 640 vont être réalisés entraînant une fermeture complete de la RN 640 du 08/10/2025 au 24/10/2025;
- Vu la nécessité de permettre aux riverains d'accéder durant cette période à leurs habitations ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

Art.1er Du 08 octobre 2025 à 07h00 au 24 octobre 2025 à 19h00, le chemin n° 1 à Roquez sera mis en sens unique dans son tronçon compris entre la RN 640 (sortie autoroute de Sart) et l'avenue Léonard Legras. Le sens autorisé étant de la RN 640 en direction de l'Av Léonard Legras.
Les panneaux en place actuellement (F99c) seront recouverts durant cette période sur ce tronçon.

Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (barrière avec signal C1 et F19). Celle-ci sera déposée et mise en place par le Service communal des travaux.

Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.4 : Copie de la présente sera transmise

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
- Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
- A notre police locale.
- A notre service des Travaux + ouvriers.voiries@jalhay.be

Jalhay le 02/10/2025
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

